

COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix, le douze juillet à 20h00, les membres du conseil municipal, dûment convoqués le six juillet deux mil dix, se sont réunis sous la Présidence de Marie-Annick GUERCHE, Maire.

**1- Modification du nombre de postes d'adjoints.**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- REDUIT à trois le nombre d'adjoints au maire à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010.

**2- Caisse des écoles – Modification de sa composition.**

Le conseil municipal, par 14 voix pour et 1 abstention :

- CONSENT au remplacement de Madame Véronique ALLIX par Madame Pierrette GUERINEL en qualité de membre de la caisse des écoles.

**3- Extension du réseau d'éclairage public 2010 – « Mirlange ».**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE le devis de l'entreprise STE visant l'extension de l'éclairage public à « Mirlange » avec la pose d'un candélabre pour un montant de 1 312,00 € HT, soit 1 569,15 € TTC.

**4- Lotissement communal « Le Bellevend » - Extension du réseau d'éclairage public – « Le Vieux Presbytère ».**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE le devis de l'entreprise STE visant l'extension de l'éclairage public « Rue des Tourailles » le long du lotissement communal « Le Bellevend » avec la pose de quatre candélabres pour un montant de 9 592,25 € HT, soit 11 472,33 € TTC.

**5- Bâtiments communaux – Centrale de télésurveillance.**

Le conseil municipal, par 12 voix pour et 3 abstentions :

- RETIENT la proposition de la société SENTINEL dans le cadre de la télésurveillance de la mairie, de l'atelier communal et de l'école publique au prix de 60,20 € HT/mois, soit 72,00 € TTC/mois (*solution de base*).

**6- Effacement des réseaux « Rue des Tourailles » et « Rue du Cheminet » – Conclusion d'une convention avec France Télécom.**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- CONSENT à la signature de la convention ayant pour objet l'effacement des réseaux téléphoniques « Rue des Tourailles » et « Rue du Cheminet » avec France Télécom.

**7- Renouvellement de la convention d'assistance juridique avec le cabinet COUDRAY.**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ACCEPTE le renouvellement pour deux ans de la convention d'assistance – conseil juridique proposée par le cabinet COUDRAY, sis « 14, Avenue Sergent Maginot » à RENNES, pour un montant de 3 200,00 € HT par an.